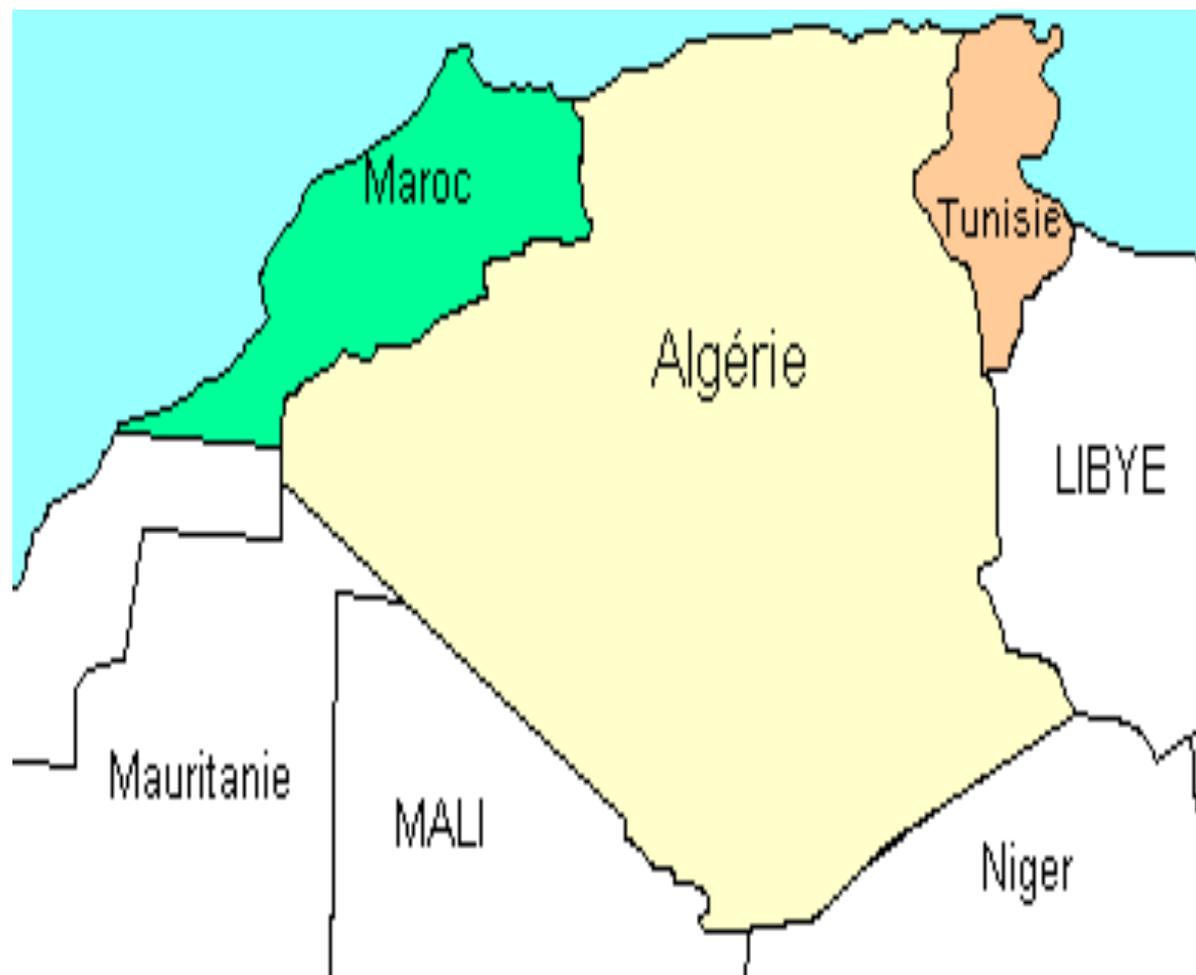


**Réunion du groupe d'experts  
interrégional «Placer l'égalité au centre  
de l'Agenda 2030 »**

**Les Inégalités en Tunisie: État des  
Lieux et Défis  
27-28 Juin 2018  
Anis Zahraz  
Tunisie**







# Etat des lieux

- ▶ Plus de six décennies après l'indépendance, la problématique des disparités régionales reste d'actualité. Plusieurs initiatives ont été pourtant initiées depuis les années 1960 pour les réduire : développement des ressources humaines via l'éducation et la santé, pôles de développement industriel, infrastructures, programmes de développement pour améliorer les conditions de vie, structures d'appui, incitations et primes d'investissements au secteur privé. Force est de constater que le résultat n'a pas été à la hauteur des attentes dans la mesure où la dynamique de développement endogène n'a pas fonctionné dans toutes les régions du pays.

- ▶ La révolution dévoila ces lacunes du modèle de développement, et donna lieu à une demande de réformes structurelles afin de stimuler la justice sociale et la cohésion territoriale du pays. C'est dans ce cadre que la discrimination positive et la décentralisation figurent parmi les priorités mentionnées dans le contrat social du 14 janvier 2013 par les principaux partenaires sociaux: gouvernement, UGTT et UTICA. Ces choix prioritaires n'ont pas fait l'objet de divergences au sein de l'ANC et ont abouti à l'article 12 de la nouvelle constitution du 27 janvier 2014.

# Constitution du 27 janvier 2014

- ▶ *"L'Etat œuvre à la réalisation de la justice sociale, du développement durable, de l'équilibre entre les régions, en se référant aux indicateurs de développement et en s'appuyant sur le principe de discrimination positive. Il œuvre également à l'exploitation rationnelle des richesses nationales".(ART 12)*

**Les inégalités sont le résultat d'une donne naturelle, d'un héritage accumulé le long des années et des choix socio-économiques effectués. On assiste ainsi à :**

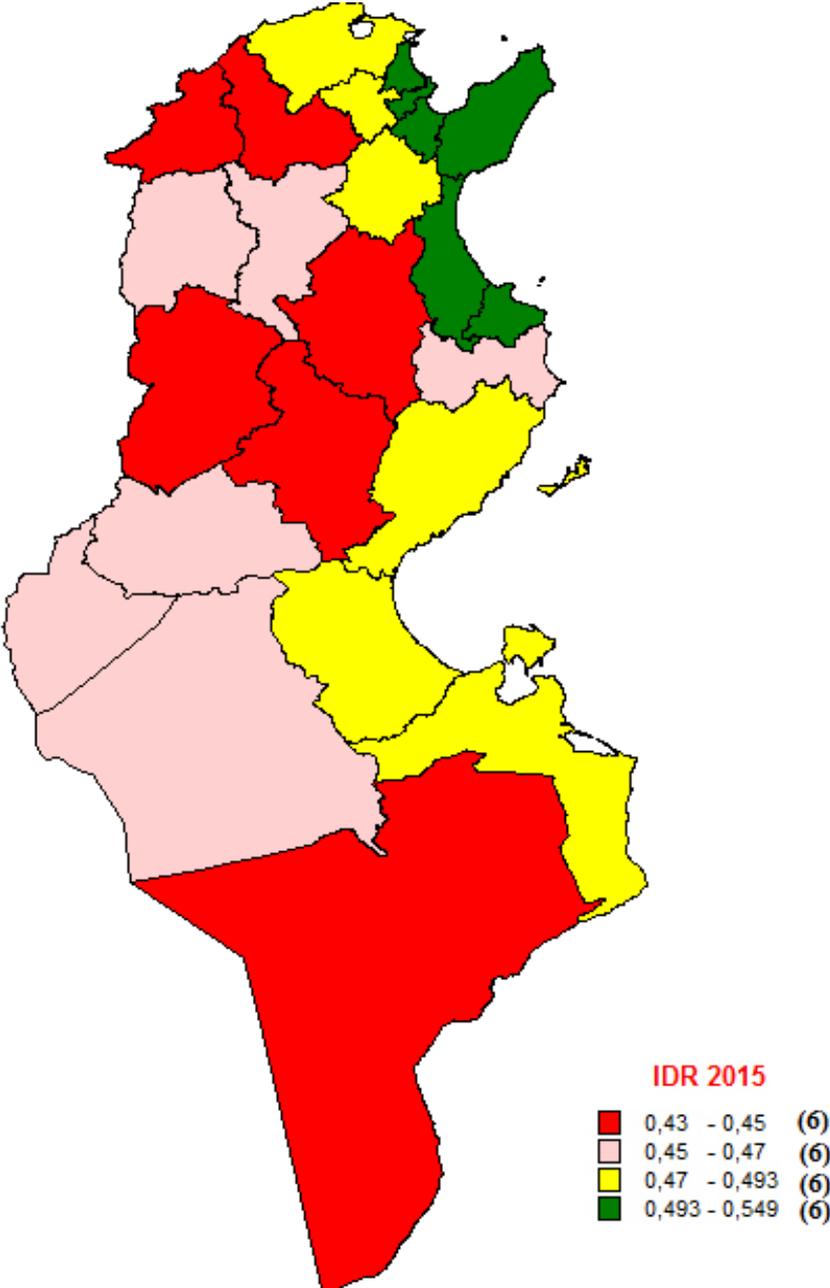
- ▶ **La centralisation et la concentration autour de Tunis et de ses relais :** Le poids écrasant de Tunis n'est que l'expression de la centralité de l'État, il bloque l'émergence de la région et le développement de métropoles régionales.
- ▶ **L'inégale répartition de la population :** La population est inégalement répartie entre les régions puisque les zones littorales concentrent l'essentiel de la population, notamment urbaine.
- ▶ **La dynamique démographique:** baisse rapide mais nuancée de la fécondité et la mortalité selon les régions
- ▶ **La connectivité et l'urbanisation déséquilibrée**
- ▶ **Les conditions de vie inappropriées dans les régions intérieures.**

# L'Indicateur de Développement Régional (IDR)

- ▶ L'IDR est la moyenne pondérée des 4 domaines retenus ; Cet Indice est compris entre 0 et 1, Plus l'IDR est proche de 1 plus le niveau de développement est élevé et inversement.

Domaines	Nombre d'indicateurs
Les commodités de la vie	9
Aspect sociodémographique	6
Le capital Humain	3
L'envergure du marché d'emploi	9

# Cartographie de l'IDR en 2015



- ▶ L'IDR ainsi obtenu confirme ce que l'on savait déjà quant à la dichotomie entre les régions du pays : Les régions côtières d'une part ; les régions de l'Ouest, du Sud et de l'intérieur d'autre part.

# INEGALITE FEMMES HOMMES

- ▶ Pionnière dans la consécration de l'égalité entre hommes et femmes lors de l'indépendance en 1956, la Tunisie accuse aujourd'hui des retards. Selon le Gender Gap (2015) , la Tunisie est classée 127ème sur 145 pays, en matière d'égalité de genre. Elle est 133ème en matière de participation économique et opportunités de travail, 107ème en matière d'éducation, 111ème en matière de santé et 69ème en matière de participation politique.

# INEGALITE FEMMES HOMMES

- ▶ Les femmes ne participent à la vie économique qu'à hauteur de 28.5%, environ, souffrent le plus d'analphabétisme, et le chômage touche deux fois plus les diplômées du supérieur femmes. Elles occupent le plus souvent des emplois précaires ou dans des activités (industrie manufacturière et agriculture) soumises plus que d'autres aux aléas climatiques et économiques. Elles souffrent de plus de pauvreté que les hommes. L'inégalité a ainsi un impact sur le développement économique et social, le pays se privant d'une part importante de ses forces vives .

# INEGALITE FEMMES HOMMES

- ▶ La discrimination a également un impact sur les violences à l'égard des femmes, celles-ci étant une cause et une conséquence de la discrimination de fait et de droit qu'elles subissent. Or la violence contre les femmes, non seulement porte atteinte à leur droit à la sécurité, mais à la sécurité de l'ensemble de la population. Les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU « Femmes, Paix et Sécurité » (1325 et suivantes) en attestent.

# L'émancipation de la femme tunisienne: Un processus de longue haleine

- ▶ 1956 : promulgation du code du statut personnel:
  - Abolition de la polygamie.
  - Fixation de l'âge minimum légal au mariage (15 ans pour la fille et 18 ans pour le garçon).
- 1964 : élévation de l'âge minimum légal au mariage (de 15 à 17 ans pour les filles et de 18 à 20 ans pour les garçons).
  - Abolition du droit à l'obligation au mariage de la fille par son père.
  - Instauration du divorce judiciaire.

# L'émancipation de la femme tunisienne: Un processus de longue haleine

- 1958 : réforme de l'enseignement : l'école est accessible à tous les enfants des deux sexes à l'âge de 6 ans.

# Au niveau des structures

- Le réseau de structures institutionnelles œuvrant pour la promotion de l'égalité genre comprend des structures gouvernementales et non gouvernementales, notamment:
- Le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'enfance et des seniors,
- Le Conseil des Pairs pour l'égalité et l'équivalence des sexes,
- Centre pour la Recherche, des Etudes, de Documentation et Information sur la Femme (CREDIF),
- Un tissu associatif solide pour la défense des droits des femmes.

# Des réalisations pour surmonter les inégalités

- ▶ La nouvelle Constitution tunisienne de janvier 2014 consacre dans son Préambule, et dans son article 20, l'égalité entre les citoyens et les citoyennes. Elle prévoit également dans son article 45 que l'État s'engage à protéger et à améliorer les droits des femmes, à réaliser la parité dans les conseils élus, et à éradiquer la violence contre la femme.

# Des réalisations pour surmonter les inégalités

- ▶ Chose qui a été aisément constatée au sein de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) et puis de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) où les femmes députées représentaient successivement 29,95% (soit 65 sur 217) et 34,56% (soit 75 sur 217) de l'effectif total des élus. La Tunisie a également levé en 2014 les réserves à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) ratifiée le 12 juillet 1985 et en 2008 pour son Protocole facultatif.

# Des réalisations pour surmonter les inégalités

- ▶ Promulgation de la Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017, relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Art 2: La présente loi concerne toutes les formes de discrimination et de violence subies par les femmes fondées sur la discrimination entre les sexes, quelque'en soient les auteurs ou le domaine.

# Appui ESCWA

- ▶ Dans le sens de réduire les inégalités qu'on a mis en œuvre en partenariat avec l'équipe de l'ESCWA les composantes de projet «**Promouvoir l'égalité: renforcer la capacité de pays en développement à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et programmes publics en faveur de l'égalité**» qui s'articule autour de la conception de deux manuels:
  - Manuel autour de la conception et mise en œuvre des politiques égalitaires.
  - Manuel d'analyse et de mesure des inégalités Socio-économiques dans la région arabe.

# Méthodologie de Travail

- ▶ Des réunions de concertation avec les partenaires étatiques ont été conduites et modérées pour chaque guide par les experts en respectant les principes suivants:
  - Approche participative.
  - Prise en compte des spécificités sectorielle et des besoins des acteurs.
  - Une appropriation progressive des manuels à travers la conduite de 3 sessions de formation.
  - Implication dans le processus des représentants/tes régionaux.

# Les défis

Développement d'une deuxième phase du projet est très importante:

- ▶ Un appui technique futur pour les bénéficiaires des formations est indispensable.
- ▶ Une évaluation de la mise en œuvre des manuels à travers des politiques et programmes à spécifier.
- ▶ Dupliquer l'expérience dans les régions.
- ▶ **L'atteinte des ODD 2030 est un objectif en commun, essayons ensemble de relever les défis.**